

Petit guide explicatif du tri des déchets médicamenteux

• Que peut-on accepter ?



Patchs non utilisés



Seringue pré remplie

• Vers où orienter le patient ?



compl.alimentaires



Compresses +
incontinence



Alimentat. bébé



Seringues seules



Tri sélectif



Bouteilles vides



Emballages vides
notices



Tri sélectif

Remarques importantes :

1. Les préparations magistrales ne peuvent normalement pas être éliminées par cette voie.
Une tolérance de 5% est acceptée.
Il en est de même pour les échantillons médicaux.
2. Les radiographies peuvent aussi être acceptées et éliminées via certains grossistes qui les récoltent au nom d'associations caritatives.
3. Le contenu total peut être constitué de maximum 10% de produits qui ne sont normalement pas visés par cette collecte sélective.
4. **Les produits périmés du stock officinal ne peuvent pas être éliminés par cette voie. Ceux-ci doivent être retournés par le grossiste, la firme ou le Service de Contrôle des Médicaments (SCM) à l'APB.**
Ce procédé vous procure un justificatif au niveau de vos modifications de stocks.

